

## CDEN du 28 novembre 2019

### Compte-rendu du SNUipp-FSU 23

Le SNUipp-FSU 23 comptait sur la tenue de ce CDEN pour que l'IA DASEN apporte aux représentants des élus, des parents d'élèves et des personnels les explications nécessaires sur de nombreux points soulevés en CTSD et rappelés en déclaration préalable.

[Cliquez ici pour accéder à la déclaration préalable du SNUipp-FSU 23.](#)

Le SNUipp-FSU 23, voulant faire toute la transparence sur les conditions de rentrée, a distribué, en début de séance un document faisant apparaître les chiffres clés de la rentrée 2019.

[Cliquez ici pour accéder au document distribué par le SNUipp-FSU 23.](#)

L'IA a présenté un diaporama tirant, dans les grandes lignes, les caractéristiques du Service Public d'Education en Creuse. Il n'a apporté que peu de réponses aux nombreux points soulevés par le SNUipp-FSU 23.

#### **Carte scolaire rentrée 2020 : un calendrier repoussé ...**

L'IA indique que, compte tenu des élections municipales, il souhaite reporter les opérations de cartes scolaires afin qu'elles ne s'invitent pas dans les débats qu'il pourrait y avoir.

Ainsi, il annonce que les opérations de carte scolaire ne se dérouleraient qu'aux alentours du 29 mars.

Le SNUipp-FSU 23 indique à l'IA que le Secrétaire Général du Rectorat avait affirmé deux jours auparavant que rien n'obligeait à décaler les opérations de carte scolaire après les élections.

Pour le SNUipp-FSU 23, reporter aussi tard dans l'année les opérations de carte scolaire, risque de retarder et de resserrer le calendrier des opérations de mouvement. Cela risque de mettre en difficulté les services et les personnels qui pourraient être empêchés d'anticiper la rentrée. Concrètement, à chaque fois qu'une telle situation s'est produite, tous les personnels n'ont pas nécessairement pu être affectés avant les vacances d'été.

Pour le SNUipp-FSU 23, traiter la carte scolaire en période électorale permettrait d'avoir un débat sur le Service Public d'Education et engagerait les candidats à se positionner et à prendre leurs responsabilités pour la défense et le développement du Service Public en Creuse.

Le SNUipp-FSU 23 a dénoncé une nouvelle instrumentalisation politique de l'Ecole.

Suite aux échanges, l'IA a indiqué qu'il reviendrait vers nous pour nous indiquer son choix définitif. Gageons que son intérêt pour le fonctionnement de l'Ecole sera supérieur aux intérêts partisans.

#### **Carte scolaire rentrée 2020 : vers des seuils ?**

Alors que l'IA avait toujours indiqué ne pas vouloir préparer les cartes scolaires en s'appuyant sur des seuils, il présente aujourd'hui en CDEN une diapositive faisant apparaître ... des seuils !

	Pas de retrait de moyen si E/C résultant est
École maternelle à 4 classes et plus École élémentaire à 5 classes et plus	> à 24
École maternelle à 2 ou 3 classes École élémentaire à 3 ou 4 classes	> à 22
École primaire à 3 classes	> à 20

Pour le SNUipp-FSU 23, si l'utilisation de seuils peut être une référence indicative sur laquelle l'IA peut s'appuyer pour rétablir plus de justice territoriale en réduisant les inégalités en terme d'effectifs selon les écoles, elle doit nécessairement prendre en compte les spécificités des structures et des territoires et ne doivent pas donner lieu à

des prises de décisions comptables et abruptes. Pour le SNUipp-FSU 23, il s'agit également d'avoir une vision pluri-annuelle des cartes scolaires en observant les effectifs sur 2 ou 3 ans.

Le SNUipp-FSU 23 doit reconnaître que, sur ce point, les caractéristiques retenues par l'IA sont une prise en compte, certes partielle, des contraintes liées à la ruralité et aux classes multiniveaux.

### **Carte scolaire rentrée 2020 : vers une prise en compte du nombre de niveaux par classe ?**

L'IA présente deux tableaux (rentrée 2018 / rentrée 2019) faisant apparaître le nombre moyen d'élèves par classe selon le nombre de niveaux par classe. Il fait observer que la moyenne diminue en fonction du nombre de niveaux par classe mais que l'écart entre la moyenne la plus haute et la plus faible est assez réduit. Il indique qu'il souhaite augmenter cet écart en travaillant à ce que les moyennes dans les classes à faible niveau (un ou deux) augmentent.

Rentrée 2018 (15 octobre)		Rentrée 2019 (25 novembre)	
Niveaux par classe	Nombre moyen d'élèves par classe	Niveaux par classe	Nombre moyen d'élèves par classe
1	19,57	1	18,78
2	18,65	2	18,75
3	18,26	3	18,00
4	16,64	4	16,47
5	18,83	5	19,20
6	14,00	6	13,00
7	15,00	7	12,00
8	0,00	8	11,00
Totaux	18,65	Totaux	18,37

Le SNUipp-FSU 23 partage l'idée de tenir compte du nombre de niveaux par classe. Mais pour le SNUipp-FSU 23, il faudrait, pour cela, travailler, au contraire, à baisser les effectifs dans les classes à multiniveaux, notamment dans les classes à cinq niveaux qui ont plus d'élèves que dans les classes à simple niveaux !

En analysant l'évolution des moyennes entre les deux tableaux, c'est-à-dire en observant l'effet de la carte scolaire 2019, le SNUipp-FSU 23 fait remarquer que l'IA a procédé à des mesures qui vont à l'inverse du principe qu'il vient d'indiquer vouloir mettre en application.

Entre la rentrée 2018 et la rentrée 2019, le nombre moyen d'élèves dans les classes à un seul niveau a baissé alors que, dans le même temps, le nombre moyen d'élèves dans les classes à cinq niveaux a augmenté.

### **SEGPA**

Le SNUipp-FSU 23 alerte les élus sur la situation des SEGPA : dans le même temps où le nombre d'élèves augmente, la dotation horaire baisse. Ainsi, les documents de travail font apparaître une baisse de 13% en une année du taux d'encadrement des élèves de SEGPA. Cette baisse est 10 fois supérieure à la baisse du taux d'encadrement constatée pour les collèges ! Ce choix politique a forcément des conséquences pour les SEGPA du département et hypothèque les chances de réussite des élèves les plus fragiles.

Les représentants du SNUipp-FSU 23 dénoncent cette dégradation des conditions d'enseignement et d'accueil des élèves. Ce sont encore les professeurs de SEGPA qui compenseront par leur surinvestissement l'absence d'engagement de l'Institution en faveur des élèves de SEGPA afin de créer les conditions favorables à leur réussite.

Le SNUipp-FSU 23 revient sur la situation des directions à mi-temps des SEGPA qui n'est pas acceptable. D'autant plus que les autres départements de l'Académie n'ont que des directions SEGPA à plein temps.

Le SNUipp-FSU 23 demande à ce que le vœu suivant soit soumis à l'approbation du CDEN :

« Le CDEN de la Creuse réuni ce jeudi 28 novembre 2019 dénonce la dégradation de 13% du taux d'encadrement offert aux élèves de SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) entre la rentrée 2018 et la rentrée 2019 : +26 élèves / -18h. Ces structures qui accueillent des élèves en difficultés graves et persistantes ont pourtant montré leur efficacité dans la lutte contre l'échec scolaire et pour assurer la réussite scolaire et l'insertion professionnelle de ces jeunes.

C'est pourquoi, le CDEN de la Creuse demande :

- la restitution des heures supprimées jusqu'à retrouver 129h50 pour les SEGPA à 4 divisions

- l'octroi de direction à plein temps pour les 5 SEGPA du département
- une politique volontariste de départ en formation pour les personnels »

Le vœu est adopté à l'unanimité par le CDEN.

### **Enseignement privé**

Le SNUipp-FSU 23 demande à l'IA quelle est son analyse sur l'augmentation de la scolarisation dans le privé : 23 % entre 2016 et 2019 (+49 élèves).

Pour l'IA, la scolarisation dans le privé est une des plus faibles de France. Il dit qu'en Creuse, c'est assez « marginal ». Le SNUipp-FSU 23 reconnaît que la scolarisation dans le privé est très faible. Mais cette augmentation est une tendance de long terme qu'il s'agit d'analyser et de prendre en compte, tout particulièrement quand elle représente une part significative de la baisse démographique dans les écoles publiques du département.

Pour le SNUipp-FSU 23, la dégradation du service rendu aux usagers (absences non remplacées, prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers insuffisante, ...) et l'éloignement des structures conduisent les parents d'élèves à se détourner du Service Public qu'ils ne jugent parfois plus à même de faire réussir leur(s) enfant(s).

Le SNUipp-FSU 23 condamne cette scolarisation dans le privé et la déplore. Elle conduit à réduire la mixité au sein des écoles dont on connaît l'importance pour la construction collective de savoir-faire, savoir-être et d'un vivre ensemble partagé pour faire société.

### **Maternelle et propreté**

Le SNUipp-FSU 23 est intervenu car parallèlement à l'abaissement de la scolarisation à 3 ans, l'obligation de propreté a disparu du code de l'Éducation. Les enseignants accueillent donc des élèves avec des couches qui doivent être changées. Le SNUipp-FSU 23 fait remarquer que cela perturbe mécaniquement les apprentissages quand on multiplie les temps d'absence de l'ATSEM (dont les prérogatives ne prévoient pas de changer les couches des élèves !)

L'IA indique que « *les questions sur le premier degré sont terminées et que la question n'a pas été posée en question diverse* » !

Pour le SNUipp-FSU 23 cette réponse est scandaleuse et irrespectueuse pour les enseignants qui œuvrent au quotidien pour la réussite des élèves et qui doivent faire face à ces situations et pour lesquelles l'IA n'apporte pas de réponse ! Nous avons pourtant alerté l'IA sur la nécessité d'apporter les nécessaires évolutions au règlement départemental (propreté, scolarisation obligatoire à 3 ans...) dès juin 2019. Trois mois après la rentrée, le règlement départemental reste sur une scolarisation obligatoire à 6 ans et n'apporte aucune réponse à la question de la propreté attendue des élèves alors même que de nombreux-ses enseignant-e-s et directeurs-trices sont confrontés-és à cette difficulté.

L'IA se reprend et indique que c'est effectivement une question d'une grande importance.

Le SNUipp-FSU 23 rappelle, pourtant, que cette question avait déjà été posée en question diverse au CTSD du 5 novembre et que l'IA s'était engagé à apporter une réponse... que nous attendons donc toujours...

### **AESH**

Le SNUipp-FSU 23 rappelle qu'il y a deux ans (le 19 octobre 2017), un vœu avait été adopté à l'unanimité au CDEN pour concernant l'engagement autour d'un travail avec les collectivités pour qu'un conventionnement puisse être possible avec l'Education Nationale afin que les AESH qui le souhaitent puissent accompagner les élèves sur la pause méridienne.

Le SNUipp-FSU 23 remarque que, 2 ans après, aucune traduction effective de ce vœu n'a vu le jour.

L'IA indique que la question de savoir à qui, de la collectivité ou de l'Education Nationale, revient la responsabilité de l'emploi des AESH sur les temps méridiens est en cours de traitement au niveau national.

Le SNUipp-FSU 23 insiste en expliquant que l'absence de cadre réglementaire n'interdit pas à une collectivité de financer l'accompagnement entre midi et 14h si elle le souhaite.

Pour le SNUipp-FSU 23, il y a urgence à travailler en ce sens. Alors que l'école inclusive est prônée à souhait par le Ministère, les AESH qui s'engagent pleinement dans leurs missions et dont le rôle est primordial pour réussir l'inclusion des élèves en situation de handicap sont maintenus dans la plus grande précarité !

*Les représentants du SNUipp-FSU 23 au CDEN : Pascaline Bon, Fabrice Couégnas, Solen Marche, Luc Marquès, Stéphane Picout.*